Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen

Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-

Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere

Band: 8 (1935)

Heft: 4

Artikel: Manœuvres de la 1re Division

Autor: C.W.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-560015

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Wir machen diesbezüglich noch im besondern darauf aufmerksam, dass die Absicht, im kommenden Jahre mit dem Studium an irgendeiner höheren Schule zu beginnen, nicht als ausreichender Grund betrachtet wird. Studierenden wird auch in Zukunft, wie dies bisher schon der Fall war, nach Möglichkeit Gelegenheit geboten, die Rekrutenschule zur Zeit der grossen Ferien zu bestehen. Bei der grossen Anzahl von in Betracht kommenden Schulen, deren Lehrpläne nach allen möglichen Gesichtspunkten zugeschnitten sind, wird es aber natürlich nie möglich sein, eine ganz gleichmässige Berücksichtigung aller Studenten zu gewährleisten. So wird der eine oder andere vielleicht auch etwas mehr Studienzeit für die Rekrutenschule opfern müssen. Mit solchen Opfern muss aber schliesslich in jedem Berufe gerechnet werden. Wenn übrigens ein Student eine kleine Einbusse an seiner Studienzeit nicht verträgt, dann ist es bei der heutigen scharfen Konkurrenz wohl besser, er verzichtet überhaupt auf einen Beruf, dessen Ansprüchen er später dann doch nicht voll gewachsen ist.

Wir ersuchen daher alle Sektionsvorstände, ihre Jungmitglieder entsprechend aufzuklären.

Manœuvres de la I^{re} Division

Les manœuvres de la Ire Division se sont déroulées dans une région desservie uniquement par des centraux téléphoniques automatiques. Non seulement les Cp. Tg. 1, 2 et 11 se trouvaient en face d'un problème nouveau en ce qui concerne l'exploitation, mais également au point de vue de la construction.

Une exploitation mal dirigée et dans les mains de pionniers non initiés pouvait créer des difficultés considérables et même provoquer de grosses perturbations au double point de vue civil et militaire. Il faut cependant reconnaître que la troupe s'est en général, rapidement adaptée à ces conditions nouvelles.

Comme la grande majorité des raccordements militaires, tant du réseau d'arbitrage que des troupes combattantes, devait être reliés aux centraux automatiques civils, il a fallu attacher une grande importance à l'isolement des lignes et même au matériel à employer. La résistance ohmique trop grande d'une

longue ligne à fil de combat, déformait ou bloquait les impulsions du disque; l'appel devenait alors impossible.

D'autre part, les lignes interurbaines et d'abonnés des circuits automatiques ne peuvent être utilisées sans autre pour l'établissement des raccordements militaires par les moyens bien connus mis à disposition de la troupe (combinaison de duplex, etc.). Cette question fut déjà traitée dans un article précédent. Nous ne voudrions que rappeler les risques graves qu'il en résulte au point de vue civil particulièrement, la diaphonie qui, dans certains cas, supprime tout secret des conversations (ce qui constitue aussi un danger au point de vue militaire) et la taxation arbitraire de nombreuses conversations.

Ces considérations générales prévalurent lorsqu'il s'est agit, avant le cours, de décider de l'établissement du réseau d'arbitrage. L'E. M. du I. Corps dicta sur la carte, les endroits où des postes téléphoniques d'arbitrage étaient nécessaires. Ainsi qu'il ressort de la carte synoptique fig. 1, ces liaisons étaient possibles de trois manières.

- 1. La Cp. Tg. 2 à qui incombait l'établissement et l'exploitation du réseau d'arbitrage construisait la presque totalité des circuits, les fils civils en réserve étant à peu près nuls. Ce projet a été abandonné devant l'impossibilité matérielle de placer plus de deux cents kilomètres de lacet en trois jours.
- 2. Exclure les raccordements importants du réseau civil et les connecter sur un central militaire à prévoir à Morges. Dans ce cas, le service téléphonique civil eût été rapidement encombré et n'aurait pu faire face aux pointes de trafic que provoque la présence d'une division dans un rayon limité.
- 3. Utilisation mixte du réseau civil. Les centraux automatiques feront eux-mêmes l'intercommunication. Les centraux militaires s'appelleront entre eux par le choix des numéros prévus d'avance.

Le système a parfaitement fonctionné et nous reconnaissons la facilité avec laquelle les pionniers se sont adaptés à ces conditions nouvelles.

Sur certains points cependant, nos craintes se sont confirmées:

Malgré un ordre de corps précis, exigeant de limiter la durée des conversations au strict minimum, la troupe ne s'est pas rendu compte des conséquences. Il en résulta de nombreux «signal occupé». La question de limiter automatiquement cette durée à 6 ou 9 minutes se heurtait à des difficultés d'ordre pratique et aurait provoqué de nombreuses réclamations civiles. En outre, lors de la dictée de télégrammes militaires, de renseignements tactiques, etc., nous ne pouvions restreindre cette durée de façon aussi brutale.

Il est intéressant de relever à ce point de vue qu'à certains moments, les centraux automatiques civils furent surchargés, car, évidemment ils sont conçus pour un trafic normal. Contrairement aux bruits qui ont couru, aucun d'eux n'a pour autant «chauffé» ou menacé de prendre feu! Tous les organes de sélection étant occupés, il en est simplement résulté quelques difficultés passagères dans l'écoulement du trafic.

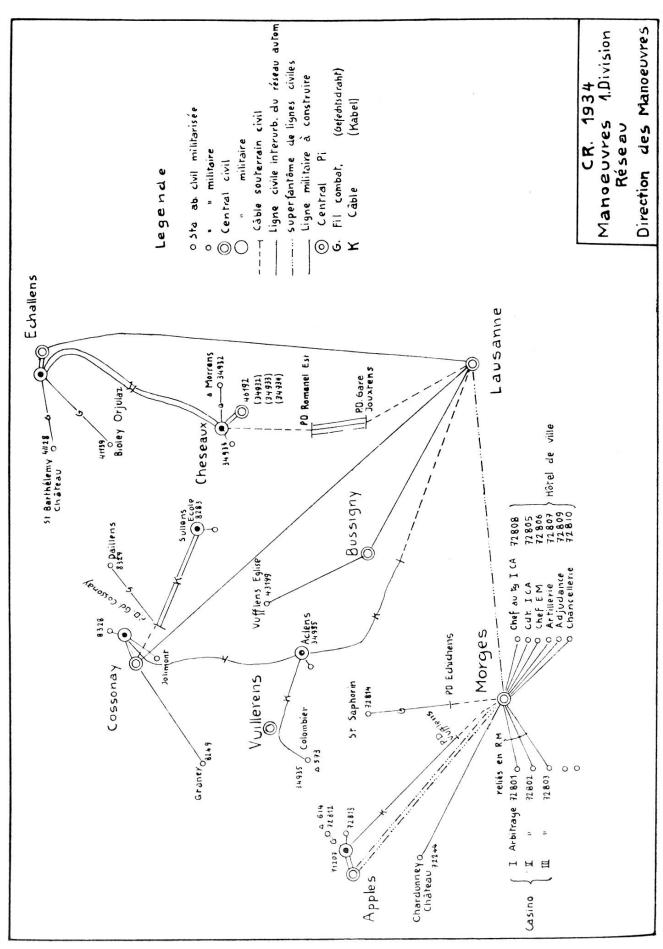
De nombreuses fausses manipulations par la troupe, furent également la cause de retards et de perturbations, particulièrement le fait de ne pas suspendre le récepteur à la fin de la conversation. Les organes sélecteurs se trouvèrent arbitrairement occupés et bloqués.

Le remède le plus simple, fut de déléguer une téléphoniste civile dans les centraux automatiques importants pour libérer manuellement les organes automatiques. Le procédé s'est avéré parfaitement efficace.

Le central manuel de Lausanne eut à faire face à un trafic considérable particulièrement durant les trois jours de manœuvres. Toutes les places d'opératrices furent occupées. Cependant, là encore, tout a fonctionné sans accroc grâce à la bonne volonté de chacun et de . . . chacune.

La figure représente le réseau d'arbitrage complet. Il en ressort clairement de quelle manière s'établissait l'intercommunication par le seul choix du numéro.

Les troupes combattantes procédèrent par analogie pour les communications d'une certaine distance vers l'arrière spécialement. Seuls furent construits les raccordements d'accès aux



lignes avancées elles-mêmes, reliées entre elles par les centraux militaires de pionniers.

On peut évidemment se poser la question: Que vaut un réseau de ce genre en cas de guerre? Rien... cela est certain, puisque l'ennemi pourrait s'intercaler sur n'importe communication. Toutefois, à ce moment-là, le réseau civil et son exploitation ont une structure bien différente et les conditions sont intégralement modifiées:

Le trafic téléphonique civil est supprimé, les centraux automatiques sont mis hors service et tous les raccordements sont de nouveau à disposition de l'armée qui dispose de tous les moyens pour organiser selon les circonstances son propre réseau.

Il est naturel, que même à titre d'essai, des dispositions de ce genre ne pourraient être prises en temps de paix. Il était cependant fort intéressant de constater ce que l'on pouvait tirer des centraux automatiques lors de manœuvres de paix, voire quelles seraient les conclusions à tirer de tels exercices en ce qui concerne l'adaptation et de la troupe en général et des Cp. Tg.

En conclusion, cette adaptation fut chose réalisable et moyennant un complément d'instruction des officiers des Cp. Tg. sur ce point particulier, nous sommes persuadés que certaines difficultés techniques pourraient être évitées, car, ne l'oublions pas, dans quelques années tout le réseau suisse sera intégralement exploité par le système automatique.

Nous sommes heureux de remercier ici le personnel de la Direction d'arrondissement de Lausanne et particulièrement son directeur, Monsieur Andina, Mesdemoiselles les surveillantes et téléphonistes pour leur précieuse collaboration.

Col. W., Cpt. F.

Fernsprechverkehr zwischen Schweden und Deutschland

Der Reisende, der auf den Fährschiffen der deutschen Reichsbahn «Preussen» und «Deutschland» von Sassnitz nach Trälleborg über die Ostsee setzt, kann jetzt während der ganzen Ueberfahrt jeden beliebigen Fernsprechteilnehmer in Europa